



Absence de mon employeur

Par **Veronica A**, le **14/01/2013** à **14:07**

Bonjour à tous,

En février 2012, mon employeur ma demandé de prendre mes congés payés anticipés pour cause d'absence personnelle pendant environs 1 mois, j'ai accepté. Maintenant je n'ai plus de congés et à nouveau 2013 il me dit qu'il sera absent fin janvier pendant 4 semaines 3 jours. Ai-je droit à mon salaire ou autre? Je vous remercie cordialement

Par **pat76**, le **15/01/2013** à **17:45**

Bonjour

Votre employeur devra vous payer tout le temps pendant laquelle il fermera son entreprise.

A moins que vous ne soyez salariée d'un particulier employeur.